La petite Gazette

Mai 2018







Produits de saison

B31TE2, solution oculaire à l'extrait de prêle des champs et d'huile essentielle de tea-tree (Melaleuca alternifolia)



Nous proposons ce produit d'hygiène à usage externe pour la gestion des conjonctivites et début de kératoconjonctivites sans ulcérations de la cornée.

Bon nombre d'animaux furent, de façon assez précoce en ce début de printemps, touchés par de la kératoconjonctivite infectieuse communément appelée « maladie de l'œil blanc », infection de l'œil principalement provoquée par des germes tels que Moraxella bovis pour les espèces bovines ; Mycoplasma conjunctivae ou encore Chlamydophila abortus chez les ovins : on rencontre donc cette problématique chez les petits ruminants, bien que les bovins et surtout les veaux, soient les plus touchés.

L'été est la période la plus à risque, entre l'accroissement de mouches vectrices de germes à laquelle s'ajoutent les phénomènes d'irritations annexes (insectes, rayonnements UV, poussières, herbes hautes etc.) et se traduit par du larmoiement et un œil dont les paupières se referment, l'apparition d'un léger voile sur la cornée (œil d'aspect « brouillé »), le développement d'une zone opaque; ces symptômes allant crescendo jusqu'à l'ulcération de cornée et la cécité partielle voire totale dans les cas les plus sévères. Le changement d'attitude général de l'animal lié à la douleur n'est pas non plus sans conséquences sur son développement ou la production !

Il est très important de réagir au plus vite : dès les premiers signes, appliquer B31TE2 dans l'œil (attention à toujours vérifier les deux yeux car cette maladie peut devenir bilatérale). Si la prise en charge se fait très rapidement, une à deux applications peuvent suffirent : il est donc nécessaire de réussir à identifier rapidement la problématique afin d'intervenir au plus vite en utilisant les produits adéquats, car l'apparition de l'opacité se faisant dans les 2 jours suivant la contamination, on peut être ensuite dans l'obligation de passer à un traitement antibiotique.



Le Comptoir des Plantes, de la fabrication à l'expédition

Septembre 2017 marqua une nouvelle organisation pour le Comptoir des Plantes.

Nous quittions Chamberet pour venir s'implanter à Treignac, village voisin, dans des locaux ayant la capacité à stocker de plus grandes quantités et donc de répondre au plus vite à vos besoins.

Cette organisation maintenant bien rodée nous permet aujourd'hui de vous faire découvrir notre environnement.

FABRICATION

FABRICATION SOLIDE - POUDRE

Pour chaque nouvelle production, un ordre de fabrication sera transmis à la personne en charge de cette production où lui sera indiqué :

- les matières premières à utiliser *(en respectant l'ordre de chaque matière)*,
- la quantité de chaque matière, le nombre de produits à fabriquer,
- le numéro de lot permettant d'identifier de manière unique cette fabrication.

Une fois la fabrication terminée, elle sera conditionnée soit en seau ou en sac.

FABRICATION LIQUIDE - CREME, HUILE, SOLUTION VEGETALE, INFUSION

La même démarche sera adoptée pour les fabrications liquides. On utilisera le dynamiseur (cuve en cuivre à gauche de l'image) ou un mélangeur (ici utilisé pour homogénéiser la cuve de produit de trempage) suivant la préparation à faire.

Un échantillon sera prélevé au milieu de la fabrication pour faire une analyse une fois le produit fini.

CONDITIONNEMENT

Une pompe à galet est installée pour le conditionnement de nos tubes, flacons (jusqu'à 11).

Les flacons sont remplis sur une balance électronique afin que la quantité des produits correspondent à la quantité voulue.

Le principe de conditionnement sera le même pour les gros conditionnements (20 L, 60L).







ETIQUETAGE

Une fois le produit conditionné, direction l'étiquetage. On notera sur l'étiquette la référence du produit ainsi que sa fonction, les ingrédients, le mode d'emploi et la date de durabilité minimale.

Nous sommes par ailleurs dans l'obligation de répondre aux normes de l'Union Européenne quant à l'étiquetage des huiles essentielles. Celles-ci étant considérées par la législation comme des produits chimiques ; elles sont alors classifiées et harmonisées. Les restrictions applicables à ces substances (mis en place par REACH) sont alors automatiquement notées sur nos produits : conseils de prudence et de sécurité; pictogrammes associés aux dangers des substances chimiques (définis par REACH).

Une fois le produit terminé, il va être mis en quarantaine et sera délivré quand l'analyse de l'échantillon sera effectuée et répondra aux exigences de conformité: texture, densité, ph.



Le produit validé, il sera stocké dans notre magasin et classé par conditionnement pour faciliter le travail des préparateurs de commandes.

Une commande va générer un bon de préparation qui sera transmis à l'équipe des expéditions pour leur permettre de préparer votre colis avec les produits, le conditionnement et quantités voulues.

Le code référence et le n° de lot permettront l'identification des produits sélectionnés.

Nous récupérons des cartons qui n'ont plus d'utilité dans les entreprises avoisinantes qui nous servirons de calage pour vos colis.

EXPEDITIONS

En colis, ou sur palette pour des commandes au-delà de 30 kg (ou contenant des produits qui nécessitent un acheminement plus strict au regard de la règlementation routière pour des produits soumis à ADR - Accord des marchandises Dangereuses par la Route -), vos commandes sont prêtes à être expédiées.











La petite Gazette du Comptoir



Pense-bête

Pensez
à faire
Vos analyses
coprologiques.

Sur la route des rencontres

Lundi		Mardi	Mercredi	Jendi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Lunai					4	5	6
18		1	2	Bovins: 63850 Egliseneuve d'Entraigues	4		
	7	8	9	10	11	12	13
19							
	14	15	16	17	18	19	20
20	Ovins/Caprins: 81360 Montredon Labessonié		Bovins: 12450 Flavin				
21	21	22	23 Formation: Maintenir les équilibres pour garantir la santé du troupeau	24	25	26	27
	28	29	30	31			
22							
							_

Si vous souhaitez en savoir davantage ou vous inscrire à l'une de ces rencontres, contactez-nous au **05 55 98 19 50**!

COMPTOIR.

ZA du Borzeix - 19260 Treignac Parc Naturel Régional de Millevaches Tél.: 05 55 98 19 50 www.comptoirdesplantes.com